



Conseil Municipal du 9 juin 2016  
Convoqué le 2 juin 2016

Présidé par Marc HEMEZ, Maire  
Conseillers Municipaux en exercice : 33

**Présents :** M. Marc HEMEZ – Mmes Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN - Jean-Claude DENIS - Xavier BARTOSZEK - Christian VITU - Christian COLLET- Michel DEBEVE - Mme Hélène OWCZARCZAK – Mmes Marie-Bernadette POULAIN - Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE - M. Dominique HERVET – Mmes Aude-Claire DUBAR - Renée HARY - Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOIF - Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE - M. Laurent HELBECQUE - Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE - M. Jean-Michel REMY.

**Excusés :** Mme Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – MM. Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) – Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à Mme Lupart) – Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) - Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) – **Absent :** M. Clément CORNU.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.  
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Michel DEBEVE** assure les fonctions de secrétaire de séance.  
**L'assemblée accepte à l'unanimité**

#### **I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2016**

**Monsieur Meurdesoif :** « Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2016 n'appelle pas de notre part de remarques ou d'observations particulières. Nous voulons saluer le souci de la Direction Générale de rendre compte avec précision de ce qui s'est passé et dit. Nous pouvons donc leur faire confiance pour restituer avec exactitude le fil de nos discussions au sein de notre conseil. Néanmoins, j'ai été destinataire du double d'un courrier très officiel relatant des faits dont ni moi, ni mes collègues de groupe n'avons gardé la mémoire de les avoir vécus dans cette salle. Par courrier du 25 avril, Monsieur Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, répondait à une lettre de notre député, Jean-Jacques Candelier, qui l'avait informé d'un « incident qui a troublé une réunion organisée le 17 janvier par le Sporting Club d'Aniche, au cours de laquelle son intervention a été interrompue par des propos agressifs d'un membre du Conseil Municipal. » Je pense que chacun ici a compris de quoi il s'agissait. Sans surprise, le Ministre de l'Intérieur dit partager l'appréciation du député « quant au caractère inadmissible de l'incident provoqué de surcroît par un élu politique et encore récemment fonctionnaire de l'Etat. » Jusque-là, chacun étant dans son rôle, il n'y a rien à ajouter. Sauf que, et c'est là que notre mémoire fait défaut, le ministre ajoute « le Préfet de la Région [...], que j'avais informé de votre démarche, m'a indiqué que cet épisode déplorable avait été évoqué lors d'une réunion du Conseil Municipal d'Aniche et que l'intéressé y avait dit son regret d'avoir exprimé son point de vue sans la pondération requise dans de tels échanges. » Alors, Monsieur le Maire, de deux choses l'une : ou bien je suis, nous sommes, amnésiques - mais une amnésie collective me semble peu plausible - ou bien il y a dans la chaîne qui a fait remonter l'information jusqu'à la place Beauvau, quelqu'un qui a raconté des bobards. Notre député a déjà fait part à Monsieur le Sous-Préfet de Douai de son étonnement d'avoir reçu cette réponse de la part du Ministre de l'Intérieur, lequel faisait observer à Jean-Jacques Candelier que « le respect des règles du dialogue républicain compte au nombre des conditions premières du fonctionnement démocratique de notre pays. »

**Monsieur le Maire :** « J'ai été témoin Monsieur Meurdesoif de cet incident avec d'autres élus. Je me suis entretenu avec l'intéressé, mon voisin et collègue, Michel Fleurquin de ce dérapage verbal, sérieux. Je lui ai dit ce que j'en pensais, il m'a fait part dans le secret de mon bureau de ses regrets et du fait que c'était dommageable pour lui, pour nous, et que ce n'était pas normal que deux élus puissent s'invectiver puisqu'il semble, mais ce n'est pas mon problème, qu'il y ait eu continuation de cet incident sur le parking à l'extérieur du lieu où s'était déroulée l'altercation. Je n'étais pas sur ce parking, je n'étais pas témoin, je ne peux donc pas en parler. Le Sous-Préfet m'a demandé de lui relater, ce que j'ai fait de façon fidèle et objective, l'incident dont il savait que j'en étais témoin. J'ai revu Jean Jacques Candelier à différentes reprises, ici ou là, et nous n'avons pas évoqué ce sujet. Je n'ai pas eu de la part du Ministre Cazeneuve de courrier concluant, relançant, m'informant des conclusions ou des suites qu'il pourrait

donner puisqu'il a été saisi par le député élu du peuple. Aujourd'hui, je n'en sais pas plus. J'ai eu avec Michel Fleurquin ici présent, une discussion sérieuse sur le sujet, sujet que j'ai d'ailleurs abordé lors d'une de nos réunions mensuelles au groupe majoritaire. Pour moi l'incident est clos. Si le Ministre décide une poursuite, une sanction, un avertissement, un rappel à l'ordre c'est dans son devoir et dans son pouvoir. Il me le signalera ou il le signalera à Michel Fleurquin. En ce qui me concerne, j'ai fait ce que je pensais et ce que je devais faire. Ça veut dire aussi Monsieur Meurdesoif qu'il est anormal, inadmissible que des élus s'invectivent en public comme je l'ai vécu à mon premier 1<sup>er</sup> mai, où j'ai été sifflé par des élus et des militants à la salle des fêtes à l'occasion de la remise des diplômes, ce que j'ai dénoncé, je m'en souviens encore, mais je pense que le bien-vivre ensemble que vous avez longtemps défendu et auquel j'adhère s'applique également aux élus, aux militants politiques ou syndicalistes, et cela s'appelle le respect. Alors, si on n'aime pas Marc Hémez, on respecte au moins la fonction du Maire que je suis, comme vous aimiez Monsieur Meurdesoif que tout le monde à Aniche, quel que soit son rang, sa fonction, sa mission, vous respecte en tant que Maire. »

**Michel Meurdesoif** : « Oui, si vous permettez, ma question ne tenait pas tant à l'incident qui s'est passé. J'ai dit clairement que c'était une histoire entre adultes, ça ne me concernait pas. Ma question portait sur le fait que le Ministre de l'intérieur signale que cet épisode déplorable avait été évoqué lors d'une réunion du Conseil Municipal. Je ne sais pas d'où vient l'information du Ministre de l'intérieur, mais avouez que nous pouvons nous interroger, quant au respect dû à chacun... Vous savez bien que pour ce qui me concerne, c'est quelque chose que je fais. Qui que vous soyez, je respecte toujours la fonction, je suis un loyaliste, un légaliste et un républicain. »

**Michel Fleurquin** : « Je voudrais simplement faire un rappel très rapide de ce qui s'est passé ce soir-là. J'ai simplement posé la question à Monsieur Candelier de savoir ce qu'il pensait du montant de la retraite des députés pour 5 ans de mandat, qui est de 1 750 € par mois. Je m'attendais à une réponse d'un homme de gauche, mais la réponse a été des insultes, des menaces et de la calomnie. Insultes, on m'a traité d'animal devant 150 personnes ; il m'a menacé de m'envoyer à la circulation en écrivant à Monsieur Cazeneuve - c'est mot à mot ce que j'ai entendu - alors que je n'ai jamais travaillé au commissariat, que je n'ai jamais porté d'uniforme et que je suis en retraite. Et la calomnie dans la mesure où il a encore fait une allusion aux gens d'Hénin-Beaumont. J'attendais la réponse de Monsieur le Ministre, je n'étais pas au courant qu'il y avait eu une réponse et je l'attendais pour pouvoir me défendre, pour savoir les suites que j'allais donner à cette affaire. Comme Monsieur le Maire l'a évoqué à l'instant, à l'extérieur il s'est passé quelque chose de très grave dont votre voisin a été témoin. Donc, je vais demander à avoir le courrier du Ministre, je vais demander audience au Ministre, et je prendrai ma décision, à savoir si j'engage ou non des poursuites judiciaires. C'est tout ce que je voulais dire. »

**Monsieur Chantreau** : « Effectivement, j'étais présent également ce soir-là. Mais c'est vrai Monsieur Fleurquin, vous avez interrompu Monsieur le Député lors de son discours, ça n'est quand même pas une chose normale de la part d'un républicain, il faut l'avouer. »

**Michel Fleurquin** : « Oui, mais justement quand je vous ai vu dehors avec Monsieur Candelier, je suis venu m'excuser, vous êtes d'accord avec moi. Je me suis excusé ce jour-là à Monsieur Candelier qui m'a agressé, je n'en dirai pas plus aujourd'hui. »

**Monsieur le Maire** : « Je partage avec vous Monsieur Meurdesoif les félicitations que vous avez adressées sur la qualité du rendu de nos débats par les agents administratifs de la Direction Générale des Services. »

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2016 est adopté à l'unanimité.**

## **II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION**

### **A. SERVICE FINANCIER**

#### **1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU COMPTABLE DU TRÉSOR**

**Monsieur Denis** : « Vous savez que, chers collègues, l'acte le plus important que doivent faire tous les conseillers municipaux ici présents, c'est bien - dans le cadre de l'exercice budgétaire - de donner son avis sur le budget.

Pourquoi l'acte le plus important ? Parce que le budget de la commune d'Aniche, c'est ce qui permet d'assurer le fonctionnement de tous les services, de mettre les comptes à jour, de dégager des résultats de fonctionnement qui permettent éventuellement de financer les projets d'investissement. Ce budget primitif, nous l'avons présenté la fois dernière et à ce budget nous avons intégré des résultats dit provisoires puisque le compte de gestion et le compte administratif n'étaient pas encore arrêtés, ni votés. C'est l'objet de cette réunion, qui va nous permettre de présenter les résultats donnés par le comptable du trésor, dans le cadre du compte de gestion, et donné par les services de la mairie dans le cadre du compte administratif. Si je compare, par rapport à 2014, 2013, 2012, le tableau que j'ai donné en commission des finances, on s'aperçoit que l'on reste dans les mêmes chiffres que les exercices précédents. C'est-à-dire qu'en fonctionnement si on termine l'excédent de 2015 avec un excédent de 3 168 000 €, en 2014 il était de 3 456 000 €, en 2013 4 100 000 €, en 2012 4 000 000 €. En investissement, le besoin de financement 2015 étant à 1 060 000 €, en 2014 1 300 000€, en 2013 1 700 000 €, en 2012 1 300 000 €. Ce qui fait donc que les besoins de financement constatés en investissement, couverts par l'excédent de fonctionnement, il nous reste disponible en section de fonctionnement en 2015, 2 107 000 €, alors qu'en 2014 il nous restait 2 118 000 €, en 2013 2 377 000 €, en 2012 2 703 000 €. Donc, les quatre exercices référencés 2012, 2013, 2014, 2015 donnent globalement les mêmes résultats en fonctionnement, comme en investissement. Sur 2015, le montant des restes à réaliser est énorme puisque 8 300 000 € de dépenses restant à réaliser pour 3 700 000 € de restes à réaliser en recettes, c'est quand même très important. Pourquoi cette importance de chiffres en restes à réaliser : ce sont les travaux du SMTD qui ont tardé à se terminer et vous savez pourquoi... On avait prévu d'entamer les travaux du FDAN, mais pour qu'ils puissent commencer, il faut que les travaux du SMTD soient terminés, et pour qu'ils soient terminés, il faut qu'ils soient réceptionnés, pour qu'on puisse les intégrer dans les écritures de la commune. Donc, dans ces restes à réaliser, il y a bien tous les crédits que l'on a prévu pour les travaux du FDAN, qui vont pouvoir enfin commencer, et l'intégration de tous les travaux que le SMTD a fait pour la commune étant réceptionnée, on va pouvoir les intégrer dans les écritures de la commune. Je répète, en couvrant les besoins de financement de la section d'investissement qui était de 1 060 000 € par rapport à notre excédent de fonctionnement constaté 3 168 000 €. Il nous reste donc un excédent disponible de 2 107 665,21 €, que l'on reportera en report de la section de fonctionnement de manière définitive, dans la délibération d'affectation de résultats. Les résultats correspondent aux résultats provisoires qu'on avait inscrits au budget primitif. »

Le compte de gestion de Monsieur le Comptable du trésor présente pour l'exercice 2015 :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 050 176,58 €**
- Un excédent d'investissement d'un montant de **2 964 941,97 €**

Les résultats cumulés de l'exercice 2015 sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de **3 168 460,37 €**
- Un excédent d'investissement d'un montant de **3 527 585,84 €**

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTAÏE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## **2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE**

Monsieur DENIS explique à l'assemblée qu'il est traditionnel de faire sortir Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif. Il donne lecture des résultats de l'exercice 2015 conformes au compte de gestion :

### **Section de fonctionnement :**

Résultat reporté : un excédent de **2 118 283,79 €**

Résultat 2015 : un excédent de **1 050 176,58 €**

Résultats cumulés : un excédent de **3 168 460,37 €**

### **Section d'investissement :**

Résultat reporté : un excédent de **562 643,87 €**

Résultat 2015 : un excédent de **2 964 941,97 €**

Résultats cumulés : un excédent de **3 527 585,84 €**

**Monsieur Chantreau** : « Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Effectivement j'ai fait une petite analyse pour le groupe Rassemblement Citoyen que je vous transmets également. On va retrouver les mêmes chiffres Monsieur Denis, il n'y a pas de soucis. Je rappelle que les dépenses de fonctionnement 2015 représentent bien 10 417 000 € et les recettes 11 460 000 €. Quand nous prenons comme base la fin des années 2013 – 2014 - 2015, on s'aperçoit que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 683 000 € sur deux ans. Quant aux recettes, elles ont évolué de 286 000 € sur la même période par l'effet de l'augmentation de la D.S.U. Par contre, nous retrouvons une baisse de résultats des excédents cumulés de fonctionnement de moins 981 000 €. Tout en sachant que pour investir, nous sommes obligés d'emprunter aux banques privées, et que pour avoir leur confiance, celles-ci vérifient les capacités d'autofinancement ou de remboursement des collectivités. Je ne tiens pas à rentrer trop dans le détail puisque nous avons étudié les éléments du compte administratif en commission des finances. Néanmoins, je fais simplement un constat : la masse salariale a représenté 55 % du budget de fonctionnement 2015. On constate une tendance à développer les emplois précaires, ce qui a représenté financièrement 116 000 € pour dix-sept personnes en emplois aidés. Et si on fait des comparaisons, les indemnités des quatorze élus de la majorité représentent 172 000 €. Les dépenses d'investissement réalisées en 2015 se montent à 2 950 000 € et les recettes à 5 900 000 euros, pour un budget initialement prévu à 14 000 000 €, d'ailleurs reporté comme tel en 2016. Il reste 4 600 000 € de travaux à solder en cours depuis 2013, sans oublier un emprunt à effectuer de 2 500 000 € en 2016. »

**Monsieur Denis** : « Je confirme ce que dit Monsieur Chantreau. Effectivement, il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement, diminution des recettes de fonctionnement, mais malgré cette augmentation-là, on arrive quand même à dégager les résultats équivalents aux quatre années précédentes, donc on s'est bien débrouillé avec les chiffres qu'on avait, avec les dépenses qu'on a instituées, et les augmentations d'indemnités de fonction éventuellement aux élus, pour arriver au même résultat final. Monsieur le Maire, si vous voulez bien vous retirer. Concernant le vote du compte administratif 2015, il y a-t-il d'autres interventions ? »

**Monsieur Chantreau** : « Notre groupe s'abstient pour le vote du compte administratif 2015 pour être en cohérence avec notre décision de nous abstenir lors du vote du budget 2015. »

**Monsieur Denis** : « Le compte administratif est adopté, je vous en remercie. Je remercie les services et le service financier en particulier, pour tout le travail qu'il a fait pour arriver à vous donner tous ces chiffres-là avec précision et avec compétence. On peut demander à Monsieur le Maire de rentrer. Monsieur le Maire, je vous déclare que le compte administratif a été voté par 26 voix pour et 7 abstentions. Je vous félicite pour ce résultat. »

**Monsieur le Maire** : « Merci pour votre confiance et pour le travail au quotidien des services administratifs et surtout financier pour gérer nos opérations comptables. »

**Monsieur Meurdesoif** : « Monsieur le Maire, je voudrais faire un rappel au règlement. Nous venons de voter le compte administratif, je constate qu'il pourrait être entaché d'irrégularités. Je m'explique, vous savez que d'après le code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est normalement et logiquement présidé par le Maire, il s'agit de l'article 2121-14. S'il est absent, le conseil est présidé par un adjoint dans l'ordre du tableau, c'est l'article 2122-17. Les deux seuls cas où cette règle ne s'applique pas ce sont : - pour l'élection du Maire où la présidence est assurée par le plus âgé des conseillers, c'est l'article 2122-8 et - pour l'adoption du compte administratif, où suivant les termes du code général « le conseil municipal élit son président », c'est l'article L2121-14. Si le conseil avait été présidé par la première adjointe ou à défaut la deuxième adjointe, la solution aurait été acceptable, d'ailleurs c'est ce qu'on faisait, puisque Jean-Louis Chantreau était premier adjoint tout en étant délégué aux travaux, donc en l'absence du Maire, c'est lui qui présidait. Mais que ce vote soit présidé par le 6<sup>ème</sup> adjoint, fut-il délégué aux finances me paraît, nous paraît très éloigné de l'esprit du code général des collectivités territoriales. Nous ne ferons pas de recours Monsieur le Maire bien entendu, mais je tenais quand même à rappeler ce point du règlement. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous remercie de ces observations, que j'entends. Je vois que vous avez bien conservé la mémoire de vos quelques années de mandat, on en tiendra compte une prochaine fois. Maintenant, vous êtes libres de faire ou de ne pas faire recours, mais je vous ai entendu en Républicain et pacifiste que vous êtes, il n'y aura pas de recours et nous pouvons poursuivre l'ordre du jour de cette réunion, je vous en remercie. »

**Monsieur Denis** : « C'est vrai que c'est la deuxième adjointe qui aurait dû faire réaliser le vote, mais quand même de la part d'un groupe qui n'a pas voté le budget émettre cette remarque-là ! Je sais bien que c'est le droit de chacun de voter comme il veut, ça tout à fait, mais ne pas voter le budget de la commune d'Aniche, moi, ça ne passe pas. »

*Adopté à l'unanimité des votants : POUR : 25 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à Mme Lupart)- Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mme Anne DELABY - M. Jean-Michel REMY.*

*Abstentions : 7 : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.*

### 3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

Monsieur Denis donne lecture de l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Il rappelle à l'assemblée que par délibération du 08 avril 2016, il avait été procédé à la reprise anticipée de l'exercice 2015. Après avoir voté le compte administratif, il propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

- De couvrir le déficit d'investissement de **1 060 795,16 €** (compte tenu des restes à réaliser au compte) 1068.01 (excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- Et d'affecter la somme restante de **2 107 665,21€** au compte 002.01 (excédent de fonctionnement).

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE– M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

### 4. VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les virements de crédits suivants :

- Une somme de **25 000 €** au compte 70631.413 (droits d'entrées à la piscine) en provenance du compte 775.020 (produits des cessions d'immobilisations).
- Une somme de **11 690 €** au compte 238/823 (avance forfaitaire pour les travaux du plan boisement) en provenance du compte 212/823 (travaux du plan boisement).
- Une somme de **3 120 €** au compte 21318/9067.314 (changement porte issue de secours salle Jacques Tati)
- Une somme de **445 €** au compte 21318/9121/70 (changement de volet au logement 91 boulevard Drion)
- Une somme de **765€** au compte 21318/9053/251 (remplacement de la centrale d'alarme incendie à la cantine Ladrière)
- Une somme de **6 040€** au compte 2128/822 (branchements assainissement-eau-électricité rue Denfert Rochereau face au n° 53)
- Une somme de **18 000€** au compte 202/820 (frais d'étude PLU)

Soit une somme de **28 370,00 €** en provenance du compte 020.01 (dépenses imprévues).

- Une somme de **5,00 €** au compte 1641.01 chapitre 040 en provenance du compte 1322/9010/412
- Une somme de **300€** au compte 6574/422 (subvention exceptionnelle au Centre d'Animation Culturelle et Sportive d'Aniche) en provenance du compte 022.01 (dépenses imprévues)

**Monsieur Chantreau** : «Juste une précision concernant les branchements : l'assainissement c'est une compétence de la CCCO, et l'eau une compétence de Noréade, c'est avant compteur et après compteur. »

**Madame Bonnafil** : « Ça n'aura aucun incidence sur le vote. Pour revenir sur le PLU, je précise que nous aborderons le sujet lors de la prochaine commission travaux. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD*

- Viviane LUPART- Léone TAISNE- M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

## 5. OUVERTURES DE CRÉDITS

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée les ouvertures de crédits.**

**En dépenses** : Une somme de **11 690 €** au compte 2121.823 chapitre 041 pour l'avance forfaitaire effectuée pour les travaux du plan de boisement.

**En recettes** : une somme de **11 690 €** au compte 238.823 chapitre 041 pour l'avance forfaitaire effectuée pour les travaux du plan de boisement.

*Adopté à l'unanimité : **POUR** : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE– M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## 6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Par délibération en date du 26 juin 2014, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a décidé à l'unanimité de se doter de la compétence : « création, entretien et exploitation d'un réseau d'infrastructure pour les véhicules électriques et hybrides »

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes-membres de la CCCO disposent d'un délai de 3 mois à réception de la demande de la CCCO pour se prononcer sur cette modification statutaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la CCCO ayant pour objet l'adjonction d'une compétence relative à la création, l'entretien et l'exploitation d'un réseau d'infrastructure pour les véhicules électriques et hybrides.

**Monsieur le Maire** : « Il s'agit d'installer à Aniche deux bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides. L'une serait installée au moment des travaux du contour de l'église, face au café le grand Memphis, sur deux places réservées au stationnement des véhicules qui seront en recharge de batterie, et l'autre borne serait installée sur la friche Coenmans où il y a la station bus et le parking relais rue Delforge. D'autres bornes seront installées sur le territoire de la CCCO : sur le parking Intermarché Somain, à la gare de Montigny en Ostrevent, sur le parking d'Intermarché Masny, à Pecquencourt, Montigny et à Lewarde. Pour la fin de l'année, Aniche devrait être dotée de bornes de recharge électrique pour les batteries des véhicules à énergie propre. Ces bornes seront à double fonction : une fonction charge rapide de 30 à 40 minutes et une fonction charge normale : 6 à 8 heures suivant les capacités de charge et les besoins de ces véhicules. Bien évidemment, c'est Cœur d'Ostrevent qui installe et qui assure la maintenance et les visites annuelles de ces bornes. On devrait recharger avec un dispositif de monétique à partir de la carte bleue classique que nous avons tous dans nos portefeuilles, avec un code qu'il faudra connaître et utiliser pour faire recharger et payer la note. »

*Adopté à l'unanimité : **POUR** : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE– M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## 7. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

Par délibération en date du 31 mars 2016, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a décidé à l'unanimité de se doter de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification réalisés sur le territoire des communes classées en zone d'électrification rurale » dans l'intérêt des cinq communes classées en zone d'électrification rurale.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes-membres de la CCCO disposent d'un délai de 3 mois à réception de la demande de la CCCO pour se prononcer sur cette modification statutaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la CCCO ayant pour objet l'adjonction d'une compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification réalisés sur le territoire des communes classées en zone d'électrification rurale.

**Monsieur le Maire** : « La modification des statuts pour les travaux d'électrification concerne, pour les petites communes et villages de Tilloy, Warlaing, Wandignies-Hamage et Loffre, des travaux d'extension ou de modernisation du réseau d'électrification, pour desservir notamment des hameaux ou des maisons isolées. Nous ne connaissons pas ça dans les communes urbaines comme Aniche ou autres, mais Cœur d'Ostrevent interviendra dans ces petites communes ou villages pour des extensions ou des améliorations, et assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification réalisés sur ces communes qu'on qualifie classées en zone d'électrification rurale. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE– M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## **8. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À UN AGENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, l'administration est tenue d'assurer la protection fonctionnelle de ses agents. A ce titre, la collectivité est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, les violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes dans le cadre de leurs fonctions et de réparer le cas échéant le préjudice qui en est résulté

Vu le dépôt de plainte déposé par un de nos agents de surveillance de la voie publique le 09 octobre 2015 pour des faits d'outrage à personne chargée d'une mission de service public,

Vu l'avis d'audience devant le Tribunal de Grande Instance de Douai du 09 septembre 2016,

Monsieur le Maire propose d'octroyer la protection fonctionnelle à cet agent.

**Monsieur le Maire** : « Ces événements malheureux se sont passés rue Léo Lagrange devant le chantier de la nouvelle Ecole Quévy où la rue Léo Lagrange a été partiellement ouverte à la circulation, ce qui crée aux heures d'entrée et de sortie de l'école certains désordres et certains désagréments, mais aussi une certaine excitation pour un automobiliste qui tout simplement se garait en double file, mettait les feux de détresse, fermait la voiture à clef, et allait conduire ses enfants tranquillement à l'école, créant bouchons, désordres et difficultés de circulation des bus et des voitures. Il a été averti aimablement par notre ASVP qui était chargé de réguler la circulation aux abords de ce chantier de travaux et aux abords de l'école. Et pour finir, ça s'est terminé par une gifle et un coup de pied. L'ASVP a donc déposé une plainte, fait constater la blessure par un certificat médical et l'affaire, portée devant le Tribunal de Grande Instance de Douai, sera jugée le 9 septembre prochain. L'agent concerné est victime d'avoir subi un préjudice physique mais également moral, puisqu'il s'agit d'un fonctionnaire en tenue et en service dans l'exercice de ses fonctions, et, si la procédure lui est favorable, sera indemnisé suivant le préjudice subi par l'auteur de ces voies de fait sur notre ASVP. Je vous demande tout simplement d'octroyer à cet agent la protection fonctionnelle, de manière à me permettre, s'il le fallait, de désigner un avocat qui se saisirait du dossier et défendrait l'agent. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE– M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## **9. RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - EXERCICE 2015**

Conformément à l'article 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport

annuel retraçant les activités de Développement Social Urbain et les conditions de financement réalisés au cours de l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2015, la commune a perçu une dotation de 2 419 354 euros. Ces crédits sont répartis sur les actions suivantes :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
-Subvention au Centre Communal d'Action Sociale.....	<b>500 000,00€</b>
-Aide aux associations : Secours Populaire, Catholique, Restaurants du Cœur, anciens combattants.....	<b>7 520,00€</b>
-Contribution aux organismes à caractère social (SICAE, FNASS).....	<b>43 985,78€</b>
-Contribution aux organismes de services urbains (SMTD, SMAHSBE).....	<b>312 119,37€</b>
<b>Dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale</b>	
-Subventions aux associations : Lapage, ADALA, USAC.....	<b>14 505,00€</b>
-Part communale au fonctionnement de la Structure Multi Accueil.....	<b>124 923,61€</b>
-Part communale au fonctionnement des ALSH et autres activités pour les jeunes.....	<b>593 600,43€</b>
-Classes de découverte.....	<b>69 848,44€</b>
-Entretien de l'éclairage public, de la voirie et des espaces verts	<b>756 770,03€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 423 272,66€</b>

**L'assemblée prend acte de la présentation du rapport sur les actions de développement social urbain pour 2015.**

**Monsieur le Maire** : « Jean-Louis, vous souhaitez intervenir ? »

**Monsieur Chantreau** : « Merci, Monsieur le Maire, ce tableau financier permet de justifier de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine. Je pense que la part de l'augmentation des indemnités du Maire et des Adjointes devrait apparaître dans ce tableau financier puisque la loi vous l'autorise, bien sûr sans obligation. Du fait que la commune perçoit de la dotation de solidarité urbaine, les élus sont en droit de majorer les indemnités - le différentiel doit représenter environ 34 000 € à vérifier. »

### **10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE ANICHOIS.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu du Président du Centre d'Animation Culturelle et Sportive Anichois une demande de subvention exceptionnelle suite à la qualification pour les championnats nationaux de la Gym jeunes. Après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 25 mai 2016, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 euros au Centre d'Animation Culturelle et Sportive d'Aniche.

**Monsieur Denis** : « Merci Monsieur le Maire. Une subvention exceptionnelle nous a été demandée, or je vous rappelle que les subventions sont votées avec le budget, et pour toute l'année. On peut certes recevoir des demandes de subvention exceptionnelle, mais comme le mot l'indique, de manière « exceptionnelle », et ça, c'en est bien une. C'est le CACSA qui la demande, pour nos G.R.S. catégorie grande, de la Gym jeunes, qui ont dû défendre leurs prestations au niveau du championnat de France, et qui ont fait des déplacements le 15 mai dans la région parisienne et les 4 et 5 juin à Vaulx-en-Velin, en banlieue Lyonnaise, avec un déplacement en car, une participation des parents, etc. Les années précédentes, on avait accordé une subvention exceptionnelle au club de volley-ball pour



un montant de 300 €. Donc je vous propose d'accorder la même subvention à cette section du CACSA Gym jeunes d'un montant de 300 €. »

**Monsieur le Maire** : « Merci. J'en profite pour dire les résultats très encourageants de nos sportifs anichois, qu'il s'agisse du karaté, de la boxe, de l'équipe féminine du volley-ball Aniche –Emerchicourt, et puis ici bien sûr la section Gym jeunes. Donc, cet argent est un encouragement aux déplacements pour aller défendre ou conquérir leur titre, mais aussi faire rayonner le nom d'Aniche. C'est quand même encourageant et c'est un résultat positif pour l'action municipale que nous menons, mais que nos prédécesseurs ont mené également, parce que c'est un investissement de plusieurs années dans le domaine de la politique sportive. »

**Monsieur Fleurquin** : « On ne manquera pas de les remettre à l'honneur lors de la cérémonie des mérites sportifs qui aura lieu le 24 juin, parce qu'entre temps on a eu un champion de France en boxe, deux champions de France en karaté et de bons résultats en gym. Comme chaque année, on mettra à l'honneur les sportifs anichois. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE– M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## **11. FORMALISATION D'UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DE TRANSIT AU SEIN DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SITUÉ 91 BOULEVARD DRION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que divers faits qui se sont produits courant 2015 et 2016 ont conduit à reloger en urgence des familles dont le logement a été incendié ou vandalisé.

En conséquence, afin de proposer une solution adaptée aux problématiques individuelles, il suggère à l'assemblée de formaliser un hébergement temporaire au sein de l'immeuble communal situé 91 boulevard Drion. Ce logement pourrait être mis à disposition dans les cas suivants, (liste non exhaustive) :

- Au bénéfice des personnes victimes de l'incendie de leur logement,
- Dans le cas de la mise à l'abri des personnes victimes de violence au sein du couple.

Monsieur le Maire propose de fixer une redevance d'occupation journalière précaire modérée d'un montant fixé à 22 euros (charges comprises).

Cet hébergement temporaire sera formalisé par une convention d'occupation précaire qui précisera le motif justifiant la précarité de la location et les obligations du locataire en matière d'entretien, d'assurances....

**Monsieur le Maire** : « Mais il s'agit aussi de loger des personnes qui sont en souffrance : une jeune fille mineure qui avait fugué et qui errait dans la rue à deux heures du matin ; un pauvre diable clochard qui dormait sous un pont récupéré par la police ; une femme poursuivie avec deux jeunes enfants dans la rue par son mari ; mon fils qui a fait l'objet d'un incendie volontaire Cité des Marronniers et un couple avec deux adolescents de la Place de Picardie qui avaient vécu un incendie. Voilà quelques faits sur deux ans qui nous ont obligés à prendre des mesures de logement allant de trois nuits à deux mois. J'ai hérité, et c'est un bon héritage celui- là, d'un logement qui avait été acheté par nos prédécesseurs, une petite maison 91 boulevard Drion, deux pièces en bas, deux chambres, une petite cour et une dépendance qui est bien placée. Cette maison a fait l'objet d'un chantier cet hiver mi entreprises, mi agent communaux en régie, pour la remettre d'aplomb au niveau des peintures, tapisseries, électricité, chauffage, volets, et elle a pu, malgré ces travaux, être utilisée, ne serait-ce que partiellement, quand il s'agissait d'un célibataire qui n'avait pas besoin d'occuper toute la maison. Aujourd'hui, cette maison est nickel, eau chaude, chauffage, volets, eau courante, un petit coin cuisine, on l'a équipée avec un peu de vaisselle, j'ai reçu encore hier un don de linge de toilette, serviettes éponges, serviettes de bain, etc. On a récupéré par des dons ici ou là ; canapé, fauteuil, buffet de salle à manger, table, chaises, deux lits d'enfants. On a, ou on va, compléter avec quelques boîtes de jeux et livres, pour permettre, si un jour malheureusement on héberge des enfants, qu'ils puissent retrouver des conditions de vie presque normales. Mais se pose le problème de l'indemnisation, étant entendu qu'en principe, les assurances

indemnisent ce type de sinistre et de personnes sinistrées, mais on ne peut pas faire un bail de location avec des gens qui sont là pour une nuit, deux nuits, trois nuits, deux mois, seuls ou en famille. En accord avec la Sous-Préfecture et le Percepteur, je vous propose d'abord d'affecter ce logement au bénéfice des personnes victimes d'un incendie ou dans le cas de mise à l'abri, pour protéger des personnes victimes de violences, notamment au sein du couple, et de fixer une redevance d'occupation journalière précaire, modérée, d'un montant arrêté à 22 euros par nuitée. Pourquoi 22 euros par nuitée, comme je vous le disais, on ne connaît pas la durée de séjour provisoire et temporaire de ces personnes sinistrées. Le loyer administratif de cette petite maison tourne autour de 550 euros, à réactualiser s'il le fallait, à quoi on ajoute un coût moyen de charges, eau, électricité, chauffage, gaz de 90 euros par mois. On a divisé par 30 et je vous propose de fixer l'occupation journalière de ce logement de transit et de secours à 22 euros par journée ou par nuit passée dans ce logement, étant entendu que les assurances pourront, vis-à-vis de la ville, prendre en charge ou tout au moins rembourser, soit les intéressés, soit la ville. Je pense que dans une ville de plus de 10 000 habitants- ça se fait à Waziers, Sin le Noble, Douai - on a besoin d'avoir un logement qui permette de faire face à des situations de grande détresse liées aux différents cas que j'ai cités mais aussi liées malheureusement à l'expérience de quelques cas vécus par nous depuis notre élection il y a deux ans. Probablement que les élus de l'ancienne majorité ont vécu ce type de situations et pour lesquelles des solutions alternatives ont été trouvées. Mais là, on a ce logement que je vous propose d'affecter à ces situations de détresse, et de fixer l'hébergement temporaire à 22 euros par nuit. Alors n'hésitez pas, vous élus, à interpeller l'élus de permanence ou le Maire, ou les services si vous avez connaissance de quelqu'un qui est dans une situation de détresse, notamment quand il s'agit de problèmes de couple. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## **12. TRAVAUX DE VOIRIE RUE ROUSSELIN - CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX ENTRE LA VILLE ET NORÉADE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Noréade a procédé à des travaux sur le réseau d'eau potable rue Rousselin et en a profité pour déplacer les bouches à clefs en trottoir. Dans la mesure où la réfection de la voirie et de ses dépendances est prévue au budget 2016 et que, dans ce cadre, un tapis d'enrobés uniforme doit être mis en œuvre, il est apparu plus judicieux de conclure une convention de financement et d'éviter ainsi une réfection provisoire des tranchées.

La participation financière de Noréade s'élève à 6 000€ HT sur la base d'une surface évaluée à 165m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention de financement avec Noréade.

**Monsieur le Maire** : « La ville va réaliser prochainement les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs qui ont été saignés ou abimés, avec des réfections de tranchées sommaires parce qu'on savait qu'on aurait engagé des travaux après le passage de Noréade. De ce fait, Noréade se propose de verser une contribution sur la base de la superficie détériorée et nous après, on gère l'ensemble des rénovations chaussées et trottoirs de cette rue. »

**Monsieur Chantreau** : « Merci, Monsieur le Maire. Il y a quelques années, on nous disait que l'assainissement était en mauvais état. C'est pourquoi je me permets de poser la question : avant de faire l'enrobé, est-ce qu'il ne faut pas vérifier l'assainissement ? »

**Monsieur le Maire** : « Ce n'est pas dans l'exposé, mais vous avez raison, et je vous remercie de poser la question, d'autant que je faisais partie de ceux qui vous interpellaient au sujet des travaux d'assainissement. Renseignement pris auprès de la CCCO, il y a quelques travaux à engager en bout de rue au droit du plan de boisement. Cœur d'Ostrevent va faire réaliser ces travaux pour lesquels, Monsieur Meurdesoif, vous estimiez que ce n'était pas très important, c'était une inversion de tuyaux mais ça coulait quand même, si je me souviens bien. Ça va être fait, on en profite, voilà comme ça vous avez la réponse. »

**Madame Bonnafil :** « Merci, Jean-Louis. Je vais juste rebondir : l’an dernier nous avons mis en place un plan pluriannuel d’investissements pour les travaux de voirie et on avait identifié une trentaine de rues qui étaient sujettes à des réfections de trottoirs, et évidemment on avait, avec le cabinet Tesson, dressé le diagnostic des voiries et identifié les problèmes de réseaux divers. Il est bien évident qu’avant de faire un programme de remise en état des rues, il va falloir qu’on en parle avec CCCO et avec Noréade. On ne refera pas les enrobés s’il faut refaire les réseaux avant, ça va de soi. »

*Adopté à l’unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## **B. SERVICE URBANISME**

### **1. PROGRAMME « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » (TEP-CV) – 2<sup>ème</sup> PHASE**

Suite à une candidature déposée par le SM SCoT en décembre 2014 dans le cadre de l’appel à projet national, le Grand Douaisis a été reconnu Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPOS-CV) par le ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie. Cette politique vise à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes en faveur du changement climatique, de la réduction des consommations d’énergie, du développement des énergies renouvelables et de la création d’emplois dans les filières vertes sur les territoires.

Suite à cette désignation le SM SCoT a lancé en mai 2015 un appel à manifestation d’intérêt auquel la commune d’Aniche a répondu.

Une première enveloppe TEPCV a été négociée et a permis d’obtenir des financements pour la modernisation de l’éclairage public. La commune d’Aniche a ainsi intégré cette phase.

Compte tenu des excellents résultats obtenus par les communes de la première phase, le SM SCoT a pu obtenir une enveloppe supplémentaire de 1,5 millions d’euros pour continuer les actions de modernisation de l’éclairage public communal et financer des actions à destination du grand public (Défi Familles à Energie Positive) et des projets de plantations participatives d’essences locales.

La commune d’Aniche a été retenue pour bénéficier de cette enveloppe supplémentaire au titre de :

- La modernisation de l’éclairage public pour des travaux qui concernent la partie de réseau désignée comme prioritaire (le plus consommateur et source de pollution lumineuse). Un prestataire sera recruté pour réaliser l’accompagnement technique et financier nécessaire
- Les plantations participatives d’essences locales

Afin que la commune puisse intégrer cette 2<sup>o</sup> phase du programme TEPCV et bénéficier des fonds prévus à cet effet, Monsieur le Maire sollicite de l’assemblée qu’elle s’engage à :

- Réserver une enveloppe de financement dédiée à la modernisation de l’éclairage public et à des projets de plantations participatives d’essences locales
- Réaliser des actions en conformité avec les règles de subventionnement
- Achever les travaux subventionnés dans le cadre de TEP-CV en mai 2018
- L’autoriser à signer la convention ou l’avenant à la convention additionnelle TEP-CV avec les services de l’Etat et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

**Monsieur le Maire :** « Voilà sur ce programme. On a bénéficié de la première vague, on est dans le circuit une seconde fois, il n’y a pas de raison que ça n’aboutisse pas, et c’est très bien. Ça nous permet de rénover par petits coups, et avec une participation financière non négligeable, notre réseau d’éclairage public, qui est quelquefois vieillissant ou tout au moins consommateur d’énergie. Il est toujours intéressant d’obtenir des subventions pour en plus faire des économies sur les dépenses d’énergie, c’est quand même une bonne opération, d’autant que l’Etat a encore de l’argent.»

**Madame Bonnafil :** « Merci. Monsieur le Maire vous a lu la délibération, je voudrais juste ajouter quelques petites précisions, non pas sur la délibération elle-même, car vous avez bien compris qu’il s’agissait juste d’autoriser

Monsieur le Maire à signer la convention additionnelle pour la seconde phase et à recevoir une nouvelle subvention dans le cadre de futurs travaux d'éclairage ou de plans de boisement. Je voudrais juste revenir sur ce qu'est le SCOT et à quoi il sert. C'est un établissement qui regroupe 65 communes du Douaisis, dont Aniche bien évidemment. Je suis 2<sup>ème</sup> assesseur du SCOT, ce qui me confère des possibilités de représentation plus importantes par rapport aux autres communes, ce qui n'est pas négligeable. Ces 65 communes sont réunies sur un territoire commun, elles s'unissent dans le cadre de politique globale d'aménagement du territoire. Le SCOT est une entité qui intervient par l'intermédiaire d'ingénieurs territoriaux dans le cadre de soutien et d'approbation pour les PLU (je vous rappelle que le nôtre est toujours en révision), il intervient aussi pour soutenir des communes qui font des travaux dans le cadre de l'habitat, pour le suivi de travaux à secteur stratégique type énergie et dans le cadre aussi de plans de déplacements urbains. Je ne vous cite que les plus importants. Ce qui est intéressant aussi c'est de savoir que le SCOT du Grand Douaisis en 2015 a été marqué par l'obtention des deux labels, dont le label TEP-CV qui est le label territoire à énergie positive pour la croissance verte et un label plan paysage. Ce n'est pas qu'un label qui fait joli, c'est un label qui a permis au Grand Douaisis d'obtenir par son bon comportement et par le bon comportement des communes qui le composent ces deux enveloppes, la première de 2 000 000 €, la deuxième de 1 500 000 €, et à ce titre je remercie encore une fois les services de la commune d'Aniche qui ont fait un excellent boulot, et qui ont, à chaque fois qu'il y avait une subvention à prendre, tout de suite été sur le créneau et l'ont intégré parfaitement aux travaux en cours et aux travaux à venir, là je parle du dossier FDAN. Du coup voilà, le label TEP-CV a permis au SCOT de dégager une enveloppe de 2 000 000 € pour la réalisation de travaux qui s'inscrivent dans une stratégie de transition énergétique dans laquelle Aniche veut s'inscrire. Je voulais simplement vous informer, vous expliquer ce qu'était le SCOT, et en quoi Aniche est particulièrement bon élève grâce au bon travail de ses fonctionnaires d'Etat, notamment pour le TEP-CV, merci. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## **2. CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE SUR LES RD 645 ET 47 DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA LIGNE A DU BHNS (jointe en pièce annexe)**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 27/06/2013, la ville a conclu avec le Syndicat Mixte des Transports, une convention reprenant dans ses grandes lignes :

- L'autorisation d'occupation des domaines publics et privés communaux par le SMTD au droit des aménagements de l'extension de la ligne A du TCSP
- La délégation de maîtrise d'ouvrage selon les compétences respectives des parties
- Le financement, la rétrocession et l'entretien des aménagements de l'extension de la ligne A du TCSP sur les emprises des domaines publics et privés communaux, avec définition des prescriptions techniques et financières en cas de modifications ultérieures.

Conformément à l'article 6 de cette convention, il y a lieu aujourd'hui de conclure une convention spécifique tripartite avec le SMTD et le conseil départemental relative aux modalités d'entretien et de renouvellement des aménagements paysagers, de l'éclairage public et des aménagements de voiries sur les RD 645 et 47.

A cet effet, la Commune s'acquittera de ses obligations, **uniquement quand elle est concernée** par les éléments repris et détaillés dans le tableau joint en annexe de la convention et comprenant :

- Aménagements de voirie : Trottoirs, bordures, zones de stationnement, signalisation et marquage au sol, mobiliers urbains en dehors des stations ...
- Aménagements paysagers : Plantations, engazonnement, tonte et arrosage des espaces plantés ...
- Éclairage public : Abonnement, consommations et entretien des équipements...

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal qu'il l'autorise à signer cette convention et les documents s'y rapportant.

**Monsieur le Maire** : « Cette convention permettra de clarifier définitivement -puisque les travaux se terminent ou vont se terminer- qui doit intervenir... Qui du département ? Qui est chez lui, routes départementales ? Qui de la commune par rapport à la convention initiale qui disait qu'on prendrait en charge tout ce qui est marginal, les bandes engazonnées, les bordures, les places de stationnement, les accès vers les bâtiments publics avec les bordures bateaux et les petites voies d'accès, etc. Et qui du syndicat des transports, qui reste propriétaire de certains éléments et notamment les abris bus qui sont implantés un peu partout ? Donc, c'est l'occasion, c'est la finalité que chacun dans son domaine de compétences de territoire urbain puisse faire face à ses obligations, la convention répartissant et affectant à chacun des trois partenaires sur les parties des deux routes départementales 645 et 47 ce qu'il a à faire, à entretenir, à tondre, à arroser, et notamment les plantations. C'est une délibération par laquelle on va conclure définitivement les accords que nous avons pu avoir pendant le chantier des travaux, les travaux étant terminés chacun retrouve son patrimoine, son mobilier et ses espaces à entretenir dans la mesure où il est chez lui. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## C. SERVICE TECHNIQUE

### 1. DÉNOMINATION DE LA SALLE COMMUNALE SITUÉE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMMEUBLE SIS 2 RUE GAMBETTA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'immeuble situé 2 rue Gambetta (ex-Hôtel des Postes) qui accueillait la bibliothèque jusqu'en octobre 2015 avait été dénommé « Norbert-Ségarde ». La transformation de la bibliothèque en médiathèque a nécessité son transfert, dans des locaux mieux adaptés, au Local Commun Résidentiel, rue des 3 sœurs Fogt. L'inauguration le 14 novembre 2015 a été l'occasion de confirmer la dénomination de l'équipement du nom de Norbert-Ségarde.

Depuis lors, le rez-de-chaussée de l'immeuble 2 rue Gambetta a été équipé de manière à accueillir une salle d'exposition permanente.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lui donner le nom de « salle d'exposition KOPIERRE ».

**Monsieur le Maire** : « Quand il n'y a pas de nom à un espace public, on l'appelle de tous les sens, les gens ne savent pas de quoi on parle, qu'on parle de l'ex-poste ou de l'ancienne bibliothèque et dans quelques années les gens auront oublié toute cette histoire. Cette pièce en rez-de-chaussée de l'immeuble qui abrite à l'étage la société d'histoire locale va servir à la société d'histoire locale puisqu'elle est juste en-dessous, pour y stocker des documents dans l'ancien bureau du tri du courrier, bureau des facteurs. Mais cette pièce va aussi permettre à la société d'histoire locale d'avoir tout sur place. Les gens de la société d'histoire locale ont une moyenne d'âge très affirmée, et c'est plus facile pour eux de monter une exposition en-dessous, que d'aller à la salle Claudine Normand ou même multimédia, si ce n'est pas plus loin. Donc, cette salle d'exposition servira aux expositions thématiques de la Société d'Histoire Locale qui est sur place, mais aussi à d'autres associations. J'en ai parlé à des associations qui pensaient que la médiathèque, là où elle est installée, pouvait accueillir ou servir à des expositions comme il s'en est déroulé ces derniers temps, et que vous avez certainement visitées. Il n'y a pas suffisamment de place ou de recul pour mettre en valeur ce qui est exposé, qu'il s'agisse de tableaux, de peintures ou d'objets divers et variés. Les associations telles que les 4 A, les fourmis de Kopierre, qui utilisent nos salles trop petites, trop grandes, trop loin ou pas assez bien équipées, pourront l'utiliser, suivant un calendrier que Michel Debève et Jean-Claude Sarot, Président de la Société de l'Histoire Locale tiendront, de façon à ce que chacun y trouve son compte. Histoire Locale au-dessus, salle d'exposition en-dessous, la première chose que la Société d'Histoire Locale a fait c'est de descendre l'ancienne tête de Kopierre dans cette salle, alors comment voulez-vous ne pas l'appeler salle Kopierre, puisque à l'entrée de cette salle trône la tête du premier Kopierre que dans notre jeunesse nous avons connue, et qui était certainement plus sympathique que l'actuelle. Dans cette salle d'exposition Kopierre- qui encore une fois est un lieu supplémentaire pour nos expositions- les manifestations de la ville et les manifestations des associations à caractère

culturel ou artistique pourront s'y dérouler. Une exposition sur les 4 jours de Dunkerque et le cyclisme dans le douaisis a d'ailleurs été réalisée avec 150 visiteurs sur quelques jours par un amateur douaisien qui est venu bénévolement, avec une collection très riche que vous avez certainement visitée pour la plupart d'entre vous. La Société d'Histoire Locale est en train de monter une exposition sur les fêtes de Kopierre avec affiches, coupures de presse, un film vidéo qui va tourner en boucle que nous inaugurerons bien évidemment la veille de Kopierre, le samedi 25 juin prochain à 11 heures. Les anciens pourront se remémorer ce que fut Kopierre et dont la fête dure toujours et sera reconduite régulièrement - contrairement à ce qui avait été annoncé dans une certaine campagne-tous les ans et je dirai même que cette fête sera améliorée, modulée, densifiée, et qualifiée pour le bonheur du nombreux public qui accompagne le défilé ou la fête du samedi soir. »

**Michel Meurdesoif** : « Les dénominations ont toujours été un casse-tête et je suis bien placé pour le savoir, il y a eu ici des débats interminables sur telles ou telles appellations. Après vous le savez bien les habitants choisissent eux-mêmes l'appellation qu'ils donnent au lieu, au bâtiment, à la salle, etc. Tout à l'heure vous parliez de Delforge, c'est vrai qu'il s'agit souvent d'écrire l'histoire en y faisant rentrer des personnages ou du moins leur mémoire. Dans le prolongement de la rue Delforge, résistant, en face il y avait Delestraint, le Général Delestraint, qui est né à Biache-Saint-Vaast, pas très loin d'ici, qui est décédé à Dachau à 25 km de Bobingen. Je suis allé d'ailleurs lui rendre hommage. Donc, ce sont des personnages incontestables sur lesquels personne ne trouvait à redire. Tout à l'heure vous avez cité également Norbert Ségard, il m'a semblé tout à fait judicieux à l'époque de demander avec l'accord de Denise Ségard, sa veuve, de désigner l'ancienne poste puisque Norbert Ségard avait d'abord été Ministre des Postes et Télécommunications. Il est arrivé par le passé, on s'en souvient tous, de donner des noms à des rues ou des bâtiments sur le coup de l'émotion, juste après le décès brutal d'un élu ou d'une célébrité, je vais citer –mais je vais certainement en oublier - Yvon Fossé, Eugène Natiez, Robert Hénocq, plus près de nous Claude Delaby, Alexy Vastine, sans d'ailleurs que la proposition soit toujours agréée par le conseil municipal -dont c'est une des compétences - mais quelquefois on fait dans la précipitation. On a vu aussi naître des stations de bus, mais je pense que Jean-Louis va revenir là-dessus, station église, Norbert Ségard dont on se demande qui est à l'origine de ce choix. Aujourd'hui, vous nous proposez Kopierre pour la salle d'exposition permanente que je connais bien, n'est-ce pas Michel, puisque tous les lundis j'y suis. Il y a déjà quelques semaines que le bulletin municipal l'a décrite, n'est-ce pas Christian, et a cité son appellation, elle a d'ailleurs servi de cadre à une visite privée comme c'était relaté dans le bulletin municipal, et elle a accueilli, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, une exposition d'Eric Caron sur le sport cycliste, une exposition fort passionnante au demeurant. Mais en somme, vous nous invitez aujourd'hui à ratifier votre choix comme vous avez pris la décision de faire racheter par la mairie le mobilier du café Toupet. Les commissions et le conseil municipal ne sont pas toujours des chambres d'enregistrement où les élus n'auraient qu'à approuver les décisions déjà prises... Cela étant dit, bien entendu, nous voterons favorablement la dénomination que vous nous avez proposée. »

**Monsieur Rémy** : « Je suis très heureux de voir qu'aujourd'hui on débaptise, on baptise, des salles en conseil municipal. Il y a quelques mois, je vous avais posé une question, Monsieur le Maire, à laquelle vous n'avez pas daigné me répondre, sur la maison des associations, maison dite Jean Banaszak, là aujourd'hui est-ce que vous avez un élément, un seul élément de réponse ou est-ce que vous allez encore jouer le muet, dire que vous allez vous renseigner. Parce que c'est quelque chose qui me tient à cœur, mais qui tient à cœur aussi à beaucoup d'autres personnes. Merci »

**Monsieur le Maire** : « Je vous répondrai par écrit, comme ça, il y aura une trace Monsieur Rémy. »

**Monsieur Chantreau** : « Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, en parlant de dénomination, nous avons bien reçu l'invitation pour le baptême de la station « église », demain à 11 heures ; c'est quand même un lieu public, parler d'un baptême pour dénommer un lieu public... A mon avis, il aurait été préférable de la nommer « Place Jean Jaurès », ce qui englobe l'ensemble des services Mairie, église, banques et même les commerces, de même pour la station « Norbert Ségard », dont je respecte la personnalité. Pourquoi ne pas la dénommer « la Gare ». C'est quand même l'emplacement de l'ancienne gare historique de notre commune où passait le train des péqueux pour se rendre à Aubigny-au-Bac pendant la période du Front Populaire de 1936. Au fait, on fête les 80 ans du Front Populaire et c'est bien de le rappeler surtout en cette période difficile que nous connaissons au niveau social. »

**Monsieur le Maire** : Merci, Monsieur Chantreau. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur l'utilisation abusive du mot « baptême » et j'avais demandé que sur les cartons on mette « inauguration ». Quelquefois chez nous il y a des

erreurs, on va le voir après, mais au Syndicat des Transports, il y a aussi des gens sourds ou buttés. On a continué à imprimer des cartons « baptême », je suis d'accord avec vous ça me hérisse de voir baptiser une structure en alu et en verre, le baptême quel qu'il soit, baptême religieux, civil, républicain, parrainage civil c'est vis-à-vis d'un enfant, vis-à-vis d'un homme, rassurez-vous, il n'y aura ni curé, ni bénédiction, ça sera soft comme je l'ai demandé. J'ai mis du temps à accepter cette cérémonie où je ne suis en rien concerné sauf à faire un discours qui sera saignant, je vous le promets. Donc, le service communication du Syndicat des Transports a arrosé les communes de la ligne A en organisant les « baptêmes », terme que nous n'aimons pas, l'inauguration d'une station sur le parcours, ce n'est pas encore fait à Lewarde parce que c'est encore en travaux, ça a été fait à Ecaillon, ça a été fait à Masny et ça se fait à Aniche. Le Syndicat des Transports a estimé que l'on allait en inaugurer une, et c'était celle de la grand'place parce qu'il y a la mairie pas loin avec une salle pour les discours et le vin d'honneur qui est offert et payé par le Syndicat des Transports. J'ai simplement demandé qu'on ne m'amène pas à Aniche un traiteur de Douai alors qu'il y en a au moins deux à Aniche. C'est donc un traiteur d'Aniche, Dhérin, qui, pour le compte du Syndicat des Transports, organise le vin d'honneur de demain après l'inauguration de la station « église ». Alors, on aurait pu, vous avez raison, appeler cette station « Norbert Ségard » mais comme la bibliothèque est partie ailleurs, les gens de la communication et le chef de projet du Syndicat des Transports, ont proposé de l'appeler tout simplement, d'un nom assez commun mais qui rappelle la présence du monument à côté, la station « église ». Je reconnais que ce n'est pas un choix génial mais ce n'est pas moi qui décide. Néanmoins, je ne me suis pas opposé à ce qu'on l'appelle station « église », comme on va appeler la station en face de l'ancien Shopi « Nation », ou celle sur la RD 645 « Delforge », il me semble, et ils ont décidé, pour garder sa mémoire, de dénommer la station qui sera sur cette nouvelle voie qui relie le champ de la Nation au centre-ville Norbert Ségard. Je suis favorable, comme vous, comme nous tous ici, à tout ce qui a trait à perpétuer la mémoire d'un enfant d'Aniche qui a eu une carrière politique, universitaire et scientifique brillante. Simplement, je dirai que la station Norbert Ségard, là-bas au milieu des champs, où il n'y a aucune maison, aucune vie, ce n'est pas très honorifique pour l'homme qu'il a été. Mais, je n'ai pas décidé, je ne me suis pas opposé non plus, j'ai laissé faire malheureusement, et j'ai été mis devant le fait accompli dans ce domaine-là comme dans d'autres : les travaux, les tracés, les implantations. Voilà, je vous l'accorde ce ne sont pas des dénominations judicieuses, pas plus « église » que « Norbert Ségard » dans les champs, ça me hérisse, mes amis le savent ici et ils partagent comme vous ce point de vue, baptiser une structure en alu et en verre c'est vraiment très dégradant pour la notion que nous avons soit laïque, soit religieuse, de la définition du mot « baptême ».

**Monsieur Meurdesoif** : « Je voudrais aussi rassurer mes collègues, de même que ce sont les piétons qui font les routes, on peut faire ce que l'on veut, les piétons passent où ils veulent et où c'est leur intérêt. De même, les usagers du bus à haut niveau de service appelleront les stations « Place d'Aniche » et « Gare d'Aniche » rassurez-vous. Enfin, c'est dommage que sur ces choses- là on ne puisse pas intervenir plus sévèrement. Moi, il m'est arrivé d'imposer des appellations à Norvège, par exemple, qui voulait me donner telles ou telles appellations, et j'ai exigé que ce soient celles que j'avais choisies, mais ça c'est une autre histoire. »

**Monsieur le Maire** : « Les stations étant la propriété du Syndicat des Transports, il s'arroge le droit de les dénommer sur tout le tracé de la ligne A. Je ne sais pas avec les autres communes comment ça s'est passé, mais, en général, les noms donnés aux stations ne sont pas très judicieux. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## **D. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1. CIMETIÈRE DU SUD - FIXATION DU PRIX DE LA CONCESSION DU TERRAIN SITUÉ TRANCHE I – SECTION 21**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'à la suite d'une erreur administrative, la concession au cimetière du Sud située tranche I section 21 est pourvue d'une cuve. Cette concession de 3m<sup>2</sup> comportant deux places fera donc l'objet d'une vente ultérieure au prix fixé par délibération du 09 novembre 2015 à 609 euros auquel viendra s'ajouter le prix d'achat de la cuve de 1 468 euros TTC.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de fixer le prix de la concession située tranche I section 21 à 2 077 euros.

**Monsieur le Maire** : « Alors là, je disais tout à l'heure qu'il nous arrive de faire des erreurs, et j'assume la responsabilité d'une erreur commise par les services administratifs, en l'occurrence l'état civil, qui a tout simplement vendu deux fois la même concession de terrain à une personne qui, suite au décès de son mari, a débarqué pour organiser le terrassement et l'ouverture du caveau, et s'est aperçue que ce n'était pas la place qu'elle avait retenue. Imaginez, la colère, la douleur de ces gens en plein deuil qui, un peu agressivement voire violemment, doivent en 24 heures trouver une solution, « avec les services qu'ils vomissent ». Mais je donne des circonstances atténuantes quand on est dans la souffrance d'un deuil et qu'on se retrouve face à une administration qui vous plante complètement sur un problème de concession de cimetière. Conclusion : des gens pas contents, des services ennuyés, la Directrice Générale des Services qui, avec moi, a tenté de faire de la médiation avec cette famille en deuil qui m'attendait d'ailleurs en forte délégation à l'entrée du cimetière, le soir d'une commémoration concernant la journée nationale de la résistance, si je me souviens... Il a donc fallu aller sur place régler ce problème avant le lendemain, puisque les funérailles avaient lieu le lendemain. Donc, concession vendue deux fois, caveau posé, mais personne dedans contrairement à ce qui a été dit, les rumeurs quelquefois ça court et les gens sont vite remontés comme des coucous. On a trouvé un compromis en leur affectant une autre concession de terrain un peu plus loin, à côté de Monsieur Nicodème, qui était parent avec cette famille et ma foi, ça arrangeait bien les vivants que leur défunt décédé puisse être à côté d'un ami de la famille, en l'occurrence le père Nicodème, sauf qu'on se retrouve avec une concession équipée d'un caveau que les marbriers ne veulent pas enlever parce que ça démolit tout, donc nous prenons en charge la pose du nouveau caveau à un emplacement qui convient à tout le monde et nous revendrons cette concession. Il y a déjà deux amateurs et nous revendrons cette concession équipée d'une cuve au prix coûtant, le prix de 2 m<sup>2</sup> 50 de la concession plus les 1 468 euros du coût d'une cuve deux places. Je vous demande de m'autoriser à vendre cette concession équipée d'une cuve, du fait d'une erreur administrative qui laisse des traces douloureuses pour le Maire, la Directrice Générale des Services, mais aussi très douloureuses pour les fonctionnaires impliqués. Cela nous obligera à revoir le fonctionnement du service, du logiciel et les garanties sécuritaires de façon à ce que cette très vilaine et mauvaise aventure ne se reproduise plus. Je ne donne pas de nom, bien évidemment, ça ne se fait pas et puis c'est assez triste, après que vous aurez délibéré, j'irai faire une visite de courtoisie auprès de cette veuve pour lui redire tout l'ennui que cette erreur a créé au Maire et à la Directrice Générale des Services, mais je pense qu'elle appréciera que l'on ait essayé vite et bien de trouver une solution. Ça veut peut-être dire aussi qu'on a besoin au cimetière de quelqu'un qui soit compétent, formé, et vigilant pour toutes ces opérations funéraires, indépendamment de la partie administrative et financière que nous traitons en mairie. Il y a peut-être aussi besoin, mais c'est une affaire qui se règlera dans le temps, d'avoir quelqu'un sur place qui fasse la gestion, et surtout, la police. Vous savez comme moi que le cimetière est l'objet d'un terrain de jeux, de promenade de chiens, accompagnés ou pas, de véhicules qui pénètrent partout, etc. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## **E. SERVICE ENSEIGNEMENT – VIE SCOLAIRE**

### **1. TARIFICATION MENSUELLE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017**

***Monsieur le Maire donne la parole à Madame Tanca qui expose à l'assemblée la tarification mensuelle de l'accueil périscolaire.***

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enseignement réunie le 19 mai 2016, de fixer les participations familiales de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017, à compter de septembre 2016, comme suit :



	Accueil Matin (1h)	Accueil Mercredi matin (2h30)	Accueil soir (2h)	Accueil – Accompagnement scolaire (1h)	Journée Complète (3h) (en dehors du mercredi)
Quotient familial inférieur ou égal 369€	3,60	2,50	7,20	3,60	10,50
Quotient familial compris entre 370€ et 499€	6,40	4,50	11,80	6,40	18,00
Quotient familial compris entre 500€ et 700€	8,50	6,00	13,80	8,50	21,00
Quotient familial supérieur à 700€	8,70	6,50	15,80	8,70	24,00
Non contribuables à Niche ( <b>sauf ceux dont le QF est inférieur à 700€</b> )	10,90	8,50	19,50	10,90	29,00

Monsieur le Maire précise que la tarification est conforme aux engagements fixés dans la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Il sollicite de l'assemblée la mise en place de ces nouveaux tarifs et propose d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter l'accueil périscolaire en totalité ou pour la moitié du mois pour des raisons médicales, familiales (séparation, déménagement, placement judiciaire) sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justificatif administratif, ...)

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## 2. TARIFICATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Tanca qui expose à l'assemblée la tarification des temps d'activités périscolaires.**

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enseignement réunie le 19 mai 2016, de fixer la participation familiale des Temps d'Activités Périscolaires à 8,00€ par enfant et ce par période d'activités à compter de septembre 2016.

Il sollicite de l'assemblée la mise en place de ce nouveau tarif et propose à l'assemblée d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter les Temps d'Activités Périscolaires en totalité ou pour la moitié de la période pour des raisons médicales, familiales (séparation, déménagement, placement judiciaire) sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justification administrative, ...).

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

## 3. FIXATION DES TARIFS DES REPAS EN RESTAURATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Tanca qui expose à l'assemblée la fixation des tarifs des repas en restauration.**

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enseignement réunie le 19 mai 2016, de fixer les tarifs des repas dans les différents restaurants scolaires de la ville, à compter de septembre 2016, comme suit :

	2016/2017
QF entre 0 à 369€	2,05€
QF entre 370€ à 499€ et 500€ à 700€	3,25€
QF supérieur à 700€	3,30€
Extérieurs	4,90€
Enfant avec un <i>Projet d'Accueil Individualisé</i>	1,40€

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée la mise en place de ces nouveaux tarifs et propose les conditions suivantes de report de repas, dès le premier jour :

- Du fait de l'absence de l'élève pour raisons médicales ou familiales : report du ou des repas sur présentation d'un justificatif (déclaration manuscrite) et après avoir informé le service scolaire de l'absence avant 9 heures
- Du fait de la collectivité (grève, problèmes techniques...) : report du ou des repas lorsqu'aucune autre solution n'a pu être mise en œuvre
- Du fait de l'absence d'un instituteur (non remplacé) : aucun report de repas possible.

**Madame Tanca** : « Je tiens quand même à préciser qu'au niveau de la tarification, la municipalité travaille avec API restauration, le repas pour un élève de maternelle coûte 2,23 € et pour un primaire 2,29 €. La différence est due au grammage. Quand on cumule les charges en personnel et en fluides, un repas coûte 5,25 € à la commune, donc la participation demandée aux parents n'est pas très élevée. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à Mme La Spina) – Jessica TANCA – Rosa La Spina - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Mme Lupart) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDES OIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.*

### **III - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Le 9 avril 2016** : Décision de signer avec l'entreprise INOVERT, un avenant n° 8 d'un montant de 12 260,74 € TTC pour des travaux supplémentaires suite à la démolition du logement 95 Boulevard Drion.

**Le 12 mai 2016** : Décision d'encaisser le chèque transmis par notre Compagnie d'Assurances GROUPAMA d'un montant de 1 369,38 euros correspondant au remboursement des frais de réparation sur le véhicule Renault Scénic.

**Le 20 mai 2016** : Décision de signer avec le groupement de Maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet d'architectes Trace, un avenant n°2 d'un montant de 9 945,76€ TTC au profit de l'agence PICT pour la rémunération des prestations supplémentaires relatives à la construction de l'école Maxime Quévy.

**Le 23 mai 2016** : Vu la cessation d'activité du cabinet Cités et Paysages et la décision en date du 30/03/2016 prise en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT autorisant le transfert de tous les droits et obligations du marché d'étude PLU au bureau d'études URBYCOM situé à Douai. Décision de signer avec le bureau d'études, un avenant n° 3 d'un montant global de 16 300€ HT, qui comprend :

**En phase 1** (montant arrêté à 8 300€ HT) : La reprise et l'étude de toutes les pièces constituant la procédure de formalisation du PLU de la commune : le diagnostic territorial, le rapport de présentation, le PADD, les Orientations d'Aménagement Programmées, le zonage, le règlement du PLU, l'animation des réunions qui en découlent et l'élaboration des pièces réglementaires.

**En phase 2** (montant arrêté à 3 800€ HT) : La procédure d'arrêt de Projet et l'intégration des observations émises par les personnes publiques associées.

**En phase 3** (montant arrêté à 4 200€ HT) : La mise en forme du dossier final, l'analyse du rapport élaboré par le commissaire-enquêteur, la prise en compte éventuelle des remarques émises et la rédaction des réponses à apporter et une réunion de présentation au conseil municipal en vue de l'approbation du PLU.

Si d'autres réunions que celles prévues initialement devaient être programmées, elles seraient facturées 400€ HT par réunion supplémentaire.

**Le 23 mai 2016** : Décision de signer la convention avec l'association Rick Cavan à l'occasion de la grande journée consacrée au Rock et à la Country le 18 juin 2016. Le coût de la manifestation est fixé à 650€.

**Le 23 mai 2016** : Décision de signer la convention avec Mme Sandrine Stiévenard et M. Thierry Lernoald Artistes chanteurs à l'occasion de la grande journée consacrée au Rock et à la Country le 18 juin 2016. Le coût de la manifestation est fixé à 350€.

**Le 23 mai 2016** : Décision de signer les conventions avec la société « Mille et Une » pour l'organisation d'un concert le dimanche 3 juillet 2016. Le coût total de la manifestation est fixé à 1 200 € répartis comme suit : 1000 € pour la société « Mille et Une » - 200 € pour l'Association « Vox Events »

**Le 31 mai 2016** : Décision de signer le contrat de location d'un poste informatique complet pour le service ASVP avec la société Cegelease. Le contrat est conclu du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2018 pour un montant de 86,40 € TTC par mois hors assurance.

**Monsieur le Maire** : « Conformément à l'article 5 du règlement intérieur qui régit les débats du conseil municipal, notamment le paragraphe 2 page 8 qui concerne les questions orales, je cite : « les questions orales peuvent être adressées par tout élu au Maire, 48 heures au plus tard avant la séance du conseil municipal, les questions orales étant limitées à 2 par groupe du conseil municipal », Jean-Louis Chantreau a déposé dans les délais une question dont Jean-Claude Denis va donner lecture. »

Monsieur Denis donne lecture du texte de la motion pour la gratuité des transports scolaires déposée par Monsieur Chantreau en vue d'une adoption en conseil

## **L'ÉCOLE PUBLIQUE EST GRATUITE - S'Y RENDRE DOIT LE RESTER AUSSI ! POUR LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

La nouvelle majorité au Conseil Départemental du Nord vient de voter la fin de la gratuité des transports pour les collégiens à partir de la rentrée prochaine.

C'est une mesure d'économie injuste car d'autres choix sont possibles. Encore une fois, les familles doivent payer alors que pour beaucoup dans notre département, ce sont elles qui subissent de plein fouet la crise et les politiques d'austérité.

Alors que le Conseil Régional vient de confirmer sa participation financière pour le transport des lycéens, le président du SMTD et sa majorité persistent à faire payer les lycéens dans le douaisis !

Depuis plusieurs années, la stagnation puis les baisses de dotations aux collectivités imposées par les derniers gouvernements poussent à faire des coupes sombres dans les budgets. Cela ne peut plus durer !

La fin de la gratuité des transports des collégiens et des lycéens représentera un coût de 200 à 400 euros par an pour les quelques 6 000 familles concernées dans le douaisis dès la rentrée de septembre prochain !

Très rapidement, le SMIRT (Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports) doit se constituer en Autorité Organisatrice de Transports Régionaux afin de lever le Versement transport Interurbain et prendre en charge la gratuité du transport scolaire des collégiens et lycéens.

En attendant, nous exigeons du Président du Conseil Départemental et du Président du SMTD d'assumer la gratuité du transport scolaire pour les collégiens et les lycéens pour garantir l'égalité de tous dans notre arrondissement. »

**Monsieur le Maire** : « Est-ce-que le dépositaire de la motion a une précision à donner à l'assemblée. »

**Monsieur Chantreau** : « Je vous remercie au nom de notre groupe d'avoir soumis cette motion et d'avoir associé tous les conseillers municipaux, et je voudrais donner une information complémentaire. Je rappelle qu'il y aura un grand rassemblement populaire, le vendredi 17 juin à la place d'Armes de Douai, pour défendre la gratuité du transport scolaire des lycéens et des collégiens. »

**Monsieur Denis** : « J'interviens en tant que délégué suppléant de la ville au SMTD. Il y a trois délégués nommés par la ville, Monsieur Hémez, Madame Bonnafil et Monsieur Vitu, titulaires qui sont chargés de participer aux travaux du SMTD pour en décider le fonctionnement, les budgets, les délibérations, etc. Je pense que ce n'est pas à nous, assemblée délibérante, d'adopter ce type de motion. Par contre, on peut remettre à nos délégués des éléments leur permettant de débattre au comité syndical du SMTD. On peut leur donner des informations, des suggestions, mais, c'est bien à eux, dans le cadre des chiffres présentés par le SMTD, par son Président et par ses équipes, de pouvoir décider si oui ou non cette gratuité est réalisable ou pas. Je n'ai participé qu'une seule fois à une des réunions en tant que suppléant et on discutait de ce sujet- là. D'après ce que j'ai entendu, le Président du SMTD a bien présenté les chiffres qui confirmaient que la gratuité ne pouvait pas être prise en charge par le SMTD. Vu tous les financements

qui n'avaient plus été donnés par les uns et par les autres, l'équilibre du budget du SMTD ne permettait pas d'assurer la gratuité des collégiens. Je ne pense pas que ce soit au conseil municipal de décider quoi que ce soit, c'est à ces trois élus de nous représenter et de décider dans le cadre du SMTD et de ses travaux ce qu'il convient de faire. »

**Madame Bonnafil** : « Je vous remercie, outre le fait que la gratuité des transports comme vous l'avez signalé, Jean-Louis, c'est quelque chose qui tient à cœur autant à la majorité qu'à l'opposition, je voudrais quand même rapporter qu'il y a eu deux, trois réunions qui ont été perturbées par les manifestations pour la gratuité des transports, et lors de la dernière réunion, tu es venu Jean-Louis, ça s'est plutôt bien déroulé, il n'y a eu aucune altercation, je le précise c'était très cordial. Il faut quand même mettre les choses là où elles sont. Un de vos délégués a obtenu de la part de Christian Hatu de faire une rencontre en concertation avec le Président du Conseil Départemental. Je pense, comme Jean-Claude Denis, que non seulement ce n'est pas au conseil municipal de décider de ce genre de choses, mais je pense qu'il va falloir attendre les résultats de cette rencontre, et peut-être aussi les résultats de la manifestation que vous envisagez le 17 juin. »

**Monsieur Meurdesoif** : « Deux ou trois observations. La première observation c'est que le Conseil Départemental, comme les collectivités territoriales de cette envergure, ont une première mission, c'est le traitement égalitaire des citoyens, c'est-à-dire qu'il doit apporter plus où il y a moins. Et vous savez que le traitement du transport des collégiens est un traitement différencié dans le sens où certains arrondissements sont pris en charge par le Conseil Départemental et d'autres ne le sont pas, notamment le douaisis. La deuxième remarque, c'est que la loi Notre, nouvelle organisation territoriale, prévoit la mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2017 du fameux SMIRT dont vient de parler notre collègue Jean-Claude Denis. Syndicat mixte intermodal régional de transports, qui sera d'ailleurs présidé par le Vice-Président aux transports de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie- qu'on appelle autrement mais je n'aime pas beaucoup le terme « Hauts de France »- Gérald Darmanin, qui est par ailleurs Maire de Tourcoing. Je ne vois pas pourquoi à la fois, le Conseil Départemental et le Conseil Syndical du SMTD s'empressent de supprimer pour 4 mois, septembre, octobre, novembre, décembre, la prise en charge de l'abonnement des lycéens et des collégiens, sachant que de toute façon, comme l'a dit Jean-Louis tout à l'heure, le SMIRT va prendre la compétence collective de la redevance transport des employeurs et quatre mois après les vacances ce problème sera réglé. Donc, le texte que nous avons présenté ne vise qu'à demander, outre les efforts dont a parlé Marie de concertation entre le Président du Conseil Départemental et le Président du Syndicat des Transports, de surseoir pour quatre mois à cette décision d'abandon de la prise en charge des transports en attendant que conformément à la loi, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SMIRT continue la compétence qui était assumée précédemment par le Conseil Départemental et le Syndicat des Transports. C'est uniquement cette chose-là que ce texte souhaite mettre en avant. On ne veut pas contraindre le conseil municipal d'Aniche à aller protester. Simplement, d'une part, c'est informer les conseillers municipaux de la situation réelle, et ensuite, par effet d'échos ou de rebonds, informer la population de ce qui se passe réellement. C'est vrai qu'on présente l'image d'un certain nombre de délégués comme des agitateurs et des voyous. Mais il faut bien se faire entendre, surtout quand la réponse du Président, c'est de démettre un Vice-Président parce qu'il a osé avoir un avis contraire au sien. Mais le fond du problème, c'est celui que j'ai essayé de vous exposer en disant : voilà, les familles vont avoir en septembre, une facture complémentaire à prendre en charge, alors qu'il suffisait de dire : on attend quatre mois. »

**Madame Bonnafil** : « Je voulais juste ajouter un début d'éclairage, je ne sais pas si tu te rappelles Jean-Louis, lorsque vous êtes venus au dernier conseil du SMTD, il y a trois semaines environ, nous étions en train de voter l'éradication des emprunts toxiques de DEXIA qui s'élevaient à presque 30 % et qui nous ont pollués pendant de très longues années et qui auraient continué à nous polluer si le SMTD n'avait pas trouvé de solutions. Et, je ne sais pas si vous vous rappelez, le Département a cessé de verser une dotation au SMTD depuis plus de deux ou trois ans, il me semble pour des raisons diverses, cette fin de financement pour le transport des collégiens et des lycéens est aussi une réaction du Département. »

**Monsieur Chantreau** : « Il y a des baisses de ressources, mais il ne faut quand même pas oublier que la Région verse 450 000 euros, justement pour le transport scolaire au SMTD. Et puis, quand on regarde bien les chiffres, les recettes billetteries ne représentent que 12 % du budget du SMTD en fonctionnement. Et quelque part, j'ai déjà expliqué, les recettes billetteries ne couvrent pas les dépenses proprement dit, donc s'il n'y avait pas d'installation de billetteries, on pourrait avoir le transport gratuit pour tout le monde et ça ne coûterait pas plus cher. »

**Monsieur Rémy** : « Il est quand même relativement marrant de s'apercevoir qu'il y a quelques temps une motion sur le fret ferroviaire avait fait l'objet d'un vote en conseil municipal et qu'aujourd'hui, une motion sur la gratuité des transports pour les enfants, ne puisse pas faire l'unanimité. Après chacun pense ce qu'il veut, Monsieur Denis, je suis d'accord avec vous, vous pouvez le penser. Mais moi, je trouve ça un peu dur à avaler. »

**Monsieur le Maire** : « Je pense qu'on a tous entendu et on a tous conscience ici dans cette salle que le sujet est sérieux et grave. Les trois délégués titulaires sauront réfléchir et assumer au prochain comité syndical qui a lieu le 29 juin à Douai, vous pouvez compter sur nous pour faire notre boulot en notre âme et conscience au Syndicat des Transports, où les débats sont souvent agités et pas faciles. Avec mes deux collègues, car je suis moi-même délégué, on restera responsables et vigilants sur tout ce qui se passe au Syndicat des Transports et notamment les répercussions sur les Anichois, familles ou consommateurs. Il y a d'autres sujets importants aussi à défendre et là on se sent, avec mes deux collègues, un peu seuls, la gratuité bien évidemment est le sujet n°1, le sujet n°2 concerne la tarification pour les trajets courts puisqu'au 1<sup>er</sup> juillet avec l'augmentation votée la dernière fois c'est 1,40 € pour aller du Champ de la Nation à la place d'Aniche comme pour aller à Douai et pareil retour. Ce qui est quand même scandaleux et je le dénoncerai encore demain, le sujet n°3 est le tarif préférentiel pour les handicapés qui n'existe pas. Il n'y a que le cas où le handicapé est dans un fauteuil, alors son accompagnant bénéficie de la gratuité. Dieu merci, tous les handicapés ne sont pas en fauteuil et ils savent voyager seuls, même s'ils sont considérés à mobilité réduite, ils payent plein pot. Sujet n°4, La navette que je réclame, à corps et à cris, et je n'ai pas fini de réclamer, pour permettre à 900 Anichois oubliés, boulevards Drion, Paul Vaillant Couturier, rues d'Alsace, de Lorraine, Gibour, Ducret, Buisson, oubliés par le réseau de transports en commun parce que depuis le PMU, le bus traversera la grand'place et s'en ira sur le champ de la Nation, et il oublie de desservir ce que sont encore les arrêts Saint Joseph, L'Aniche à pains, le Boulevard, la partie sud du Champ de la Nation, la piscine. Le Syndicat des Transports dans ce nouveau maillage du réseau de transports devait intégrer de s'approcher au mieux et de desservir au mieux les populations. Ne me dites pas que l'habitat n'est pas assez dense dans les rues et les boulevards que je viens de citer. Et puis, sujet suprême, je pense qu'il y a un combat à mener pour convaincre nos collègues et amis de Somain d'adhérer au Syndicat des Transports parce que les Anichois sont privés d'un transport facile sauf à 7H 10 le matin ou à 17 H et 18 H 15 le soir entre Aniche et Somain. Alors que les Anichois vont à Somain faire des courses, les Anichois vont à l'hôpital, les Anichois vont au Pôle Emploi, et il n'y a pas de transports réguliers dignes de ce nom. Je pense sincèrement que l'adhésion de la ville de Somain au Syndicat des Transports c'est aussi un combat que tous les délégués, y compris et surtout ceux d'Aniche -puisque on est les premiers concernés dans cette fracture de liaison transport- doivent également mener sans oublier bien sûr, mais ça on l'a bien compris, de défendre la gratuité pour les lycéens et les collégiens. La séance est terminée avec un ordre du jour chargé et aussi une question complémentaire orale. Je vous remercie de votre attention, je vous donne rendez-vous pour les fêtes de Kopierre dans 15 jours, le festival Country midi-minuit samedi prochain et je vous souhaite un bon week-end.

***L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 20h15 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations et les documents budgétaires.***